

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

### ***Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'implantation des solutions d'approvisionnement Ariba (Dossier R-4223-2023)***

#### **Objet de la demande**

Énergir a déposé, le 13 mars 2023, une demande d'autorisation à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de réaliser le projet d'implantation de la suite de logiciels Ariba et la modernisation de ses processus d'approvisionnement (le **Projet**). Le Projet vise à moderniser et optimiser les processus d'approvisionnement biens et services en adoptant des standards d'industrie, dégager des bénéfices principalement liés à l'automatisation des tâches d'approvisionnement et à une meilleure gestion des contrats et fournisseurs, ainsi qu'à déployer de meilleurs outils de reddition de compte et de prise de décision.

Énergir demande à la Régie l'autorisation de réaliser le Projet dont le coût est estimé à 14,7 M \$ et de créer, en date du dépôt de la demande, un compte de frais reportés afin d'y inscrire les coûts qui y sont reliés.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

#### **Procédure d'examen de la demande**

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Distributeur, **au plus tard le 28 avril 2023 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 9 mai 2023 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

#### **Le Secrétaire**

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria, 41<sup>e</sup> étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

